

REGIE VIENNE NUMERIQUE

**DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2023/18**

Séance du 19/10/2023

**AVENANT N°6 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC DEUX-SEVRES NUMERIQUE REALISEE EN VUE DE LA PASSATION
ET L'EXECUTION DE MARCHES PUBLICS RELATIFS A LA CREATION ET
L'EXPLOITATION DE RESEAUX TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 19/10/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur à signer l'avenant N°6 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes signée avec Deux-Sèvres Numérique et réalisée en vue de la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la création et l'exploitation de réseaux Très Haut Débit en fibre optique à l'abonné et aux prestations associées, joint en annexe. Cet avenant, annexé au rapport afférent, précise que Vienne Numérique est le coordonnateur des procédures associées à la Vie de Réseau.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé